



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 27 octobre 2021

Étaient présents : Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, CHOIMET Valérie, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric (représentant M. Ange SABATINI)

Absents excusés : Mme et M. HELBECQUE Luciane, KOCHAN Stève et SABATINI Ange (représenté par M. Cédric VAN VOOREN)

Secrétaire de séance : M. Frédéric ROBERT

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le **Compte rendu de la séance du 06/10/2021**, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté**.

I – FINANCES

- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 744 – FCTVA	+ 2 160.00 €	
R 6419 – Remboursement sur rémunération de personnel	- 5 000.00 €	
D 60622 – Carburants		+ 600.00 €
D 60632 – Fournitures de petits équipements		+ 3 000.00 €
D 611 – Contrats de prestations de services		+ 5 000.00 €
D 61521 – Terrains		+ 2 200.00 €
D 615231 – Entretien de voirie		+ 890.00 €
D 61551 – Matériel roulant		+ 500.00 €
D 61558 – Autres biens mobiliers		- 500.00 €
D 6161 – Multirisques		+ 300.00 €
D 6228 - Divers		- 100.00 €
D 6232 – Fêtes et cérémonies		+ 700.00 €

D 627 – Services bancaires et assimilés		+ 300.00 €
D 6411 – Personnel titulaire		- 24 000.00 €
D 6417 – Rémunérations des apprentis		+ 500.00 €
D 6451 – Cotisations à l'URSSAF		- 3 000.00 €
D 6453 – Cotisations aux caisses de retraite		- 6 800.00 €
D 6454 – Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		+ 700.00 €
D 6455 – Cotisations pour assurance du personnel		+ 1 000.00 €
D 64731 – Allocations chômage versées directement		+ 10 600.00 €
D 6474 – Versements aux autres œuvres sociales		+ 220.00 €
D 6475 – Médecine du travail		- 250.00 €
D 65548 – Autres contributions		+ 850.00 €
D 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 600.00 €
D 023 – Virement à la section d'investissement		+ 3 850.00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 2 840.00 €	- 2 840.00 €
INVESTISSEMENT		
R 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 3 850.00 €	
R 10222 – FCTVA	+ 1 400.00 €	
D 21318/200 – Autres bâtiments publics		+ 710.00 €
D 21538/300 – Autres réseaux		+ 280.00 €
D 2188/400 – Autres Immobilisations corporelles		+ 400.00 €
D 2113/506 – Terrains aménagés autres que voirie		+ 3 860.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 250.00 €	5 250.00 €
TOTAL	2 410.00 €	2 410,00 €

- SIEML – PARTICIPATION COMMUNALE A DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE

Vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies,

Vu le détail estimatif des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension de votre projet situé sur la commune de VEZINS pour un montant de 10 000.00 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation, des appels de fonds des sommes dues, par le SIEML du montant HT de 2 833,00 €.

Nature des travaux : 10 Extension BT < 36 KVA domestique

TRAVAUX SIEML	FINANCEMENT SIEML (Frais de dossier inclus)	Participation de la commune
Basse Tension (Extension)	7 167.00 €	2 833.00 €
TOTAL Net de Taxe	7 167.00 €	2 833.00 €

- PARTICIPATION D'UN ADMINISTRÉ A DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le SIEML a été saisi d'une demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur le territoire de la commune par monsieur LEBASTARD Damien, dans le cadre d'une construction nouvelle.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que monsieur LEBASTARD Damien a été sollicité pour participer financièrement à ces travaux de raccordement, qui ont obtenu l'accord de la municipalité.

Par courrier en date du 17 octobre 2021, monsieur LEBASTARD Damien a proposé de participer à hauteur de 708.25 € pour la réalisation de ces travaux de raccordement au réseau électrique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE la participation de monsieur LEBASTARD Damien aux travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité, dans le cadre d'une construction nouvelle sur la commune de VEZINS.

II – MARCHÉS PUBLICS

- MODIFICATION MARCHÉ N°2 – CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE HUIT LOGEMENTS – LOT N°3 – CHARPENTE COUVERTURE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 29 janvier 2020 et la signature du marché en date du 24 février 2020 avec l'entreprise SARL LAROCHE FABRICE concernant le lot n°3 – Charpente couverture – du marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements pour un montant de 92 985.30 € HT soit 111 582.36 € TTC, ainsi que la décision du conseil municipal en date du 28 juillet 2021 acceptant la modification n°1 du lot 3 portant le marché à 91 034.68 € HT soit 109 241.62 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des prestations en plus-value pour un montant de 345.55 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE ces modifications

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°3 – Charpente Couverture – Construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 92 985.30 € HT
- Marché de base TTC : 111 582.36 € TTC
- Montant de la modification n°1 : - 1 950.62 € HT
- Montant de la modification n°2 : 345.55 € HT
- Nouveau montant du marché : 91 380.23 € HT soit 109 656.28 € TTC

- MODIFICATION MARCHÉ N°2 – CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE HUIT LOGEMENTS – LOT N°12 – VRD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 29 janvier 2020 et la signature du marché en date du 24 février 2020 avec l'entreprise SARL BOUCHET VEZINS concernant le lot n°12 – VRD – du marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements pour un montant de 142 275.50 € HT soit 170 730.60 € TTC, ainsi que la décision du conseil municipal en date du 23 juin 2021 acceptant la modification n°1 du lot 12 portant le marché à 151 972.50 € HT soit 182 367.00 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des prestations en plus-value pour un montant de 480.00 € HT,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE ces modifications

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°12 – VRD – Construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 142 275.50 € HT
- Marché de base TTC : 170 730.60 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 9 697.00 € HT
- Montant de la modification n°2 : 480.00 € HT
- Nouveau montant du marché : 152 452.50 € HT soit 182 943.00 € TTC

III –INTERCOMMUNALITÉ

- AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2020 - PRÉSENTATION

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité de l'exercice 2020 de l'Agglomération du Choletais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de l'exercice 2020 de l'Agglomération du Choletais.

IV –RESSOURCES HUMAINES

- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – 1607 HEURES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47 ;

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 11 octobre 2021,

Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures ;

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents ;

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique ;

Considérant que le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires (art 1 décret n°2000-815)) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité (selon modalités prises dans la délibération relative à la journée de solidarité)	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

Article 2 : Garanties minimales

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies (art 3 décret n°2000-815) :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Article 3 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1^{ER} janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents

DECIDE d'adopter la proposition du Maire.

V –QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 2 rue du Chapelet/Rue de l'industrie (AI 52 – 139 - 140)
- Calvaire (AC 353)
- 8 rue des Noisetiers (AI 111)
- 3 rue Nationale (AB 265)

Vigifoncier

Monsieur le Maire informe les élus de vente de biens au niveau du Breuil et de la Rue du Fief Gaudy (Poteries).

Aménagement de la Coulée des Douves

Claude POISSONNEAU fait un point sur l'avancée des travaux.

Mathieu FARDEAU présente le descriptif du projet Box'up. Ce dispositif permet la mise à disposition de matériel sportif ou autre de façon gratuite à destination des administrés souhaitant utiliser les équipements de la Coulée des Douves. Les élus présents valident l'acquisition d'une station Box'up de 6 cases.

SIEML – Questionnaire – Renforcement et effacement réseaux

Monsieur le Maire présente aux élus les questionnaires d'inscription au programme 2022 du SIEML concernant l'effacement EP lié au renforcement BT du poste P9 ECOLE et l'effacement des réseaux rue Nationale (deuxième tranche). La commission Voirie/Urbanisme va étudier les questionnaires pour un retour mi-novembre.

SIEML – Devis éclairage public

Monsieur le Maire présente l'estimatif, envoyé par le SIEML, des travaux de réparation du réseau d'éclairage public relatif à la suppression des points permanents. Les élus valident le devis présenté.

RLPI – Calendrier prochaines réunions

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre de l'élaboration du RLPI (Règlement de Publicité Locale Intercommunale), deux réunions sont prévues les vendredi 26 et mardi 30 novembre prochain. Jean René BARILLERE représentera la commune.

AdC – Reconduction marché de contrôle du mobilier et des aires de jeux

Monsieur le Maire informe les élus que le marché de contrôle du mobilier et des aires de jeux est reconduit auprès de l'entreprise SPORTEST a été reconduit pour une quatrième et dernière période allant du 21 décembre 2021 au 22 décembre 2022.

CAF – Bilan CEJ et CTG – Réunion le 28.10.2021

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion organisée par la CAF et l'AdC aura lieu le 28 octobre prochain pour faire le point sur le Contrat Enfance Jeunesse et sur la Convention Territoriale Globalisée.

Mathieu FARDEAU et Virginie SAULAIS représenteront la commune.

AdC/Conservatoire – Eveil musical - Annulation

Monsieur le Maire informe les élus que le cours d'éveil musical va être annulé compte tenu du faible nombre d'inscrits.

AdC – Festival A Taaable - Annulation

Mathieu FARDEAU annonce aux élus que le festival A Taaable est annulé. Des précisions complémentaires vont être demandées sur le sujet.

AdC – Concert « Carte blanche à Arthur Laguette » - 06.03.2022 - MCL

Valérie CHOIMET rappelle aux élus que le concert « Carte blanche à Arthur Laguette » aura lieu le 6 mars 2022 à la MCL.

PEDT – Propositions d'orientation

Mathieu FARDEAU, suite au travail du personnel du Service Enfance et des élus de la commission Education, présente les orientations envisagées dans le cadre du renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT), à savoir :

- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de la commune un territoire solidaire et respectueux de son cadre de vie
- Sensibiliser l'enfant à son environnement dans une démarche écocitoyenne
- Favoriser l'ouverture sur le monde pour développer leur curiosité, leur esprit critique et les faire grandir afin d'en faire des adultes autonomes et responsables

Conseil Municipal des Enfants – Présentation du logo

Mathieu FARDEAU présente aux élus le logo du Conseil Municipal des Enfants retenu par la Commission Education. Il rappelle également que le prochain Conseil Municipal des Enfants aura lieu le samedi 6 novembre 2021 à 10h.

RASED – Demande de participation

Mathieu FARDEAU informe les élus de la réception d'un courrier de CHEMILLÉ EN ANJOU sollicitant la commune pour participer financièrement au fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficultés). Des renseignements supplémentaires vont être demandés.

Bibliothèque MARQUE-PAGES – Nouveau bureau

Monsieur le Maire informe les élus que lors de son assemblée générale du 29 septembre dernier, l'association Bibliothèque MARQUE-PAGES a procédé au renouvellement de son bureau et en détaille la composition.

Club de l'Espérance – Manifestation des Maisons Illuminées du 11.12.2021

Monsieur le Maire informe les élus que le Club de l'Espérance organise une soirée au profit du Téléthon autour du thème des maisons illuminées le samedi 11 décembre 2021.

Comité des Fêtes – Animation bar à huîtres

Linda DEROUINEAU rappelle aux élus l'animation bar à huîtres organisées par le Comité des Fêtes tous les dimanches du mois à partir du 7 novembre 2021. Un arrêté municipal sera mis en place afin de bloquer une partie de la Place du Général de Gaulle, en face de la boulangerie et du salon de coiffure, les dimanches concernés de 6h à 15h.

APEC – Demande de réservation – organisation fête des familles

Monsieur le Maire fait part d'une demande de réservation de la salle des sports de l'APEC pour l'organisation d'une fête des familles. Linda DEROUINEAU va se rapprocher de l'association afin d'en savoir plus sur cette manifestation.

Cholet Pays de la Loire 2022 – Réunion d'information le 24.11.2021

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion d'information concernant la course cycliste Cholet Pays de la Loire aura lieu le 24 novembre prochain.

Liliane TIJOU et Marylène COTTENCEAU représenteront la commune.

Collège République – Cérémonie Républicaine de remise des diplômes

Monsieur le Maire informe les élus que le Collège République organise une cérémonie de remise des diplômes 2021 le vendredi 12 novembre prochain à 18h.

Blandine BINET et/ou Mathieu FARDEAU représenteront la commune.

Ministère de la Justice – Inscription sur la liste TIG mineurs

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été inscrite sur la liste des travaux d'intérêt général (TIG) susceptibles d'être accomplis par les condamnés mineurs pour effectuer les travaux suivants : entretien des espaces verts, nettoyage, maçonnerie.

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 21h15

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 10 novembre 2021 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN



